

# **Environnement et développement durable**

**Yvette Veyret**

**Professeur de géographie, Université de Paris X-Nanterre.**

**Conférence introductive du stage de formation de formateurs  
« Education à l'environnement pour un développement durable »  
IUFM de Rouen  
8 novembre 2004**

## **I- L'Environnement en géographie**

Les dictionnaires définissent l'environnement comme ce qui entoure, ce qui environne. Ce terme, que l'on trouve dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle dans les travaux du géographe E. Reclus, désigne "le milieu géographique". Qu'entend-on par là ?

Il s'agit d'un système dont le centre est la société. Le sociosystème fonctionne en interrelation avec les données "naturelles", physico-chimiques ou biologiques. Pour les géographes, l'environnement est un objet social qui intègre données sociales et éléments "naturels" dans un construit en quelque sorte "hybridé". Cet ensemble, sociosystème et éléments "naturels", compose l'environnement ou ce que nous définissons comme un géosystème qui est pourvu d'une dimension spatiale ; il a également une dimension temporelle. L'histoire est fondamentale dans l'étude du géosystème, elle permet en effet de souligner l'importance des héritages, spécifiquement naturels (ressources parfois non renouvelables, formes héritées du paysage...) ou liés à l'anthropisation. Cette analyse permet donc de rappeler qu'il n'existe pas sur la planète de milieux qui n'ont pas été, à des degrés divers, "modifiés" par les sociétés.

On ne peut donc parler de milieux *naturels* au sens de *vierges*. Mais il est bon de rappeler qu'il existe des *faits de nature* (les données climatiques, la présence ou l'absence d'eau sont de ceux là) que l'on ne peut négliger.

Insister sur l'anthropisation de la planète pose naturellement la question du statut de l'homme dans la nature. Pour certains écologistes radicaux, l'homme est toujours celui qui dégrade, qui perturbe les "paysages naturels" ou les "milieux naturels"... Cette analyse ne se conçoit que si l'on considère l'homme comme un intrus dans la nature. Or, il a sa place au sein de celle-ci, mais une place spécifique qui ne peut être réduite à celle d'un animal.

Pour la géographie, la société a besoin de la nature (ressources, paysages...), il convient donc de la gérer avec discernement, de manière durable.

Cependant toute transformation de la nature n'est pas catastrophique, tout aménagement n'est pas dramatique, mais il faut envisager des seuils à ne pas dépasser pour que les aménagements soient efficaces mais ne soient pas dilapidateurs des ressources et de la nature. Ces seuils ne peuvent être établis qu'en fonction du niveau de développement, en fonction des données socio-économiques, techniques qui caractérisent à un moment donné le groupe social.

Le passé n'a jamais été la période idyllique pour l'homme que d'aucun envisage. Cette vision romantique à la Rousseau est bien éloignée de la réalité. En terme d'environnement, il faut donc se garder du catastrophisme comme du passéisme, trop souvent développés par les médias...

## **II-Les sources du développement durable**

### **1-"L'idée de la dégradation de la nature" dans l'histoire**

La conception du développement durable associée à celle du risque trouve son origine dans l'idée, très tôt présente dans de nombreux discours, que l'homme et la société dégradent, détruisent les composantes de la planète.

L'économiste écossais Malthus, au XVIII<sup>ème</sup> siècle, dénonçait déjà la croissance de la population bien plus importante que celle des ressources. L'auteur soulignait la contradiction entre les forts taux de croissance de la population et ceux bien plus faibles des productions. Il était inutile selon lui d'accroître les productions par défrichement ou amélioration des terres, car l'augmentation de la

population et la demande demeureraient toujours plus rapides. Au XIXe siècle les interrogations sur les usages des ressources se multiplient, elles émanent de naturalistes, de géographes, de philosophes, d'économistes, tous sensibilisés à la fragilité de la planète et au caractère fini des ressources. Ainsi, l'inventeur de la biocénose, Mobius en 1877, présente l'homme comme destructeur. Le géographe américain Marsh (1864) soulignait quelques années auparavant que le gaspillage des ressources naturelles par les sociétés est contraire à la volonté de Dieu et aux intérêts économiques de la nation. Il dénonçait aussi la civilisation industrielle comme détruisant les conditions matérielles d'existence et s'inquiétait tout spécialement pour la déforestation. En Allemagne, la notion d'économie de pillage ou "Raubwirtschaft" est présente dans les travaux du géographe Ratzel avant d'être reprise par E. Friedrich selon lequel il faut utiliser "les ressources naturelles de manière durable, essayer de les améliorer et même de les augmenter".

Au cours du XIXe siècle les discours sur les dangers liés à la déforestation des montagnes, à l'importance de la torrencialité relèvent des mêmes approches. Les solutions préconisées mobilisent de nombreux acteurs : des forestiers, les politiques, les citoyens aisés déjà sensibles à la protection de certains secteurs montagnards (rôle du Touring club de France et du Club alpin français dans les Alpes) (Y.Veyret, 2001).

## **2-Les étapes conduisant à l'émergence du développement durable**

Ainsi, à la fin du XIXe siècle, tous les éléments du débat actuel sont en place : dénonciation de dégradations, prévision d'épuisement des ressources. Ils fondent un discours catastrophiste sur les rapports nature/société dont les bases scientifiques restent souvent à démontrer. En France, ces analyses ont assez tôt mobilisé les politiques comme en témoigne le vote des lois de 1860 et de 1882 sur la Restauration des terrains de montagne. Il en est de même aux Etats Unis où le discours prononcé par Théodore Roosevelt en 1909 devant le Sénat américain constate qu'avec "la croissance constante de la population et l'augmentation encore rapide de la consommation, notre peuple aura besoin de plus grandes quantités de ressources naturelles. Si nous, de cette génération, détruisons les ressources(...) nous diminuons le niveau de vie, nous enlevons même le droit à la vie des générations futures sur ce continent".

Ces conceptions impliquent aussi la recherche de solutions parmi lesquelles la conservation, largement appliquée aux Etats Unis dès la fin du XIX siècle. Celle-ci s'impose avec la création des premiers parcs naturels et l'apparition des premières grandes associations de défense de la nature tel le Sierra Club fondé en 1892.

Le mouvement conservateur américain s'interroge sur les possibilités du développement à long terme. Conserver, qui revient à faire bon usage de la nature grâce à une exploitation raisonnée, s'oppose à protéger qui exclut toute utilisation. J. Muir le défenseur de cette dernière position s'indigne à l'idée que l'on puisse envisager la forêt comme un réservoir de ressources.

Ces conceptions perdurent au long du XXe siècle et jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, en 1915 le biologiste et urbaniste écossais P.Geddes dénonce de manière ferme le gaspillage des ressources naturelles. L'ouvrage de F. Osborne (1948), président de la société zoologique de New York, *La planète au pillage*, et celui de W.Voigt, *La faim du monde*(1950), ne font rien d'autre. Ce dernier reproche à la société sa trop forte croissance et la destruction des sols qu'elle provoque.

Du gaspillage des ressources aux dégradations de la nature par les sociétés, le glissement est évident dans la plupart des discours.

A ces critiques il faut ajouter celles qui fustigent la croissance économique, ainsi, N. Georgescu-Roegen en 1971 souligne que "la pression démographique et le progrès technologique rapprochent la course de l'espèce humaine de son terme, parce qu'ils occasionnent l'un et l'autre un épuisement plus rapide de cette dot".

Depuis l'époque des Lumières, la foi dans la science, les mathématiques, la physique a été quasi totale pour faire face aux dangers de nature diverse que les sociétés encourageaient. Cependant, au long du XXème siècle, la confiance en la science s'estompe, le champ des risques s'élargit, la nature n'est plus considérée comme la seule responsable des fléaux que l'homme subit. Désormais la société est perçue comme responsable des risques, considérés comme une conséquence de la science et de la technique.

Dans le même temps, le risque acquiert une dimension planétaire, il est défini comme pouvant mettre en danger l'ensemble de la planète et en conséquence, l'homme lui-même (changement climatique, "trou d'ozone", risque nucléaire). Il est vrai que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'homme a conçu et réalisé les moyens de sa propre destruction (bombe atomique). Le contrôle des usages et des effets de la science moderne échappe au moins en partie à ses utilisateurs et certains risques sont d'autant plus menaçants que, mondialisés, ils dépassent parfois la compétence des Etats-nations.

Au début des années 1970 la société occidentale s'inquiète donc fortement des effets de l'urbanisation, de l'industrialisation et de la croissance démographique. Ainsi le rapport du Club de Rome (1968) et le rapport Meadows (1972) insistent sur la "Croissance zéro" indispensable pour limiter à la fois l'usage des ressources et les risques générés par les sociétés.

Le concept de risque s'affirme, associé à l'idée de crise écologique (pollution, déforestation, désertification...) ou économique (hausse des prix du pétrole, apparition du chômage). De telles analyses, largement popularisées par les médias à partir des années 1980, mobilisent politiques, décideurs et citoyens ; elles insistent à la fois sur l'omniprésence des risques présents du local au global et sur leur variété : risques naturels, technologiques, sociétaux, économiques, sanitaires, géopolitiques...

Ces peurs, qui montent en puissance au cours des deux derniers siècles, sont à l'origine du développement durable, solution nécessaire pour faire face à une situation dangereuse.

### **III- Le développement durable : une notion complexe**

#### **1-La conservation, première réponse à la dégradation**

La première stratégie de protection des espaces et des ressources naturelles à se dessiner est fondée sur le principe de la conservation, qui se concrétise par l'établissement d'aires protégées, soustraites selon diverses modalités aux formes d'utilisation perçues comme destructrices. Dès la fin du XIXème, les premiers parcs naturels voient le jour aux Etats Unis (1872, création du parc de Yellowstone), et en France, au début du XXème siècle, les premières tentatives sont effectuées pour implanter des espaces protégés notamment en montagne. Les mêmes stratégies sont mises en œuvre, quelques décennies plus tard, dans les colonies. Ainsi, à Madagascar, un réseau d'aires protégées pour la conservation de la faune et de la flore est officialisé dès 1931. Par la suite, à l'échelle de la planète, le réseau d'aires protégées ne cesse d'être complété, étendu à de nouveaux espaces définis comme menacés ou d'une grande richesse floristique ou faunistique : on en compte aujourd'hui près de 100 000 à travers le monde.

Cette stratégie conservacionniste se heurte toutefois à bien des difficultés, qui remettent en cause son efficacité (absence d'anthropisation, fermeture du paysage, banalisation de certaines formations végétales). Ainsi, la difficulté du maintien des "équilibres" des écosystèmes, les problèmes de contrôle de l'accès aux espaces protégés, le mépris des droits des populations locales, leurs besoins de terres ou de ressources naturelles semblent compromettre le succès de ces pratiques, dont partout aujourd'hui on reconnaît les limites, sans pour cela les abandonner. L'intérêt semble aller grandissant pour des stratégies nouvelles capables de concilier la protection de la nature, le respect du droit et la satisfaction des besoins économiques des populations.

#### **2-Le développement durable, promu par les mouvements écologistes**

Dès le début du XXe siècle se réunissent des commissions nationales sur la conservation des ressources naturelles, ancêtres des commissions nationales pour le développement durable. Un peu plus tard, d'autres acteurs confortent l'idée d'une gestion différente de la nature ; c'est le cas de l'Union internationale de conservation de la nature (IUCN), créée en 1948 et transformée huit ans après en UICNNR (International Union for Conservation of Nature and Natural Resources.). En 1976, le parti écologiste anglais présente un manifeste sur le développement soutenable.

Deux ans avant la conférence de Stockholm (1972), l'UICN, le WWF et le PNUE (programme des Nations Unies pour l'Environnement) ont publié le rapport sur "la stratégie de la conservation mondiale" qui adopte une vision globale de la dynamique de la biodiversité dans ses relations aux sociétés et pose que la conservation de la nature a pour finalité la satisfaction des besoins des hommes et doit donc tenir compte des contraintes économiques et sociales. Cette position est nouvelle par rapport à la pensée conservacionniste longtemps défendue par les grandes associations de protection de la nature, essentiellement tournées vers la mise hors de portée des populations des espaces "naturels". Le rôle de l'UICN, le WWF apparaît donc déterminant au même titre que celui des grands organismes internationaux (PNUE, FAO) dans l'émergence de la notion de développement soutenable ou durable. Il s'agit de donner un nouveau sens à la notion de conservation désormais associée à celle de développement.

La conférence de Stockholm en 1972, a popularisé la vision catastrophiste sur l'état de la planète, et notamment de sa biodiversité, et a insisté sur le retour à un état "d'équilibre" résultant du maintien à un niveau constant des populations et du capital. A Stockholm, est apparue l'idée d'écodéveloppement que I.Sachs (1980) définit comme le développement des populations par elles-mêmes, utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire. C'est le développement tout entier qui doit être imprégné, motivé, soutenu par la recherche d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives des groupes humains. Mais ce terme d'écodéveloppement, impliquant une critique du libéralisme économique, a été discuté et refusé par les politiques américains qui ont imposé le terme de "sustainable development" diffusé à partir de 1987.

Le rapport Brundtland, commandé par les Nations Unies en 1983 à la commission du même nom, présidée par le Premier Ministre de Norvège, rappelle que le développement et l'environnement se rejoignent autour d'un même et unique enjeu. Il recommande une politique permettant d'assurer à tous une alimentation suffisante et une protection des écosystèmes. Il accepte de répondre à la demande d'énergie par le développement industriel et ne remet pas en cause l'économie libérale. La politique environnementale prônée par le rapport doit permettre une croissance mondiale et une redistribution des ressources, non en terme d'aides mais de relations économiques justes et équitables. En fait la commission Brundtland privilégie la croissance économique en s'appuyant sur des politiques qui garantissent une protection de l'environnement. C'est à l'intérieur du marché que les mesures de régulation doivent être établies. "Nous envisageons plutôt la possibilité d'une nouvelle ère de croissance économique, s'appuyant sur des politiques qui protégeraient voire mettraient en valeur la base de ses ressources".

A Rio en 1992, les ONG de protection de la nature souhaitaient parvenir à une convention cadre, afin d'établir des règles juridiques valables au plan international. La convention sur la biodiversité qu'elles ont proposée a fait passer cette dernière du rang d'objet scientifique à celui de question d'environnement global et de développement durable (C. Aubertin et F.D. Vivien, 1998). La déclaration finale adoptée à Rio précise que, dans chaque pays, sera mise en place une politique de développement durable (avant 1995) qui s'inscrira dans un processus global et qui garantira que les tendances actuelles à la dégradation des ressources environnementales seront efficacement renversées tant au niveau local qu'au niveau international.

### **3-Le développement durable : des interprétations multiples et parfois contradictoires**

Le développement durable, qui implique des liens entre le développement, la préservation de la nature et de ses ressources, des rapports sociaux harmonieux, repose sur trois piliers : écologique, économique et social (y compris culturel).

Tel qu'il est envisagé par le rapport Brundtland puis à Rio, le développement durable est fondé sur l'équité, la sécurité, la temporalité. L'aspect temporel est fondamental dès lors que l'on envisage les générations futures et que l'on souhaite établir une stratégie écologique et économique de gestion des ressources.

A l'intérieur de ce cadre de principe, les définitions du développement durable sont multiples. J. Pezzy en avait recensé 37 dès la fin des années 1980. Deux approches s'affrontent, correspondant à deux conceptions des rapports nature/société :

\*l'une est éco-centrée,

\*l'autre anthropocentrée.

Dans le premier cas, l'accent est mis sur la protection de la nature. Dans le second, la protection est justifiée par l'utilité de la nature pour l'homme auquel elle fournit des ressources et un cadre de vie. Cette dualité est apparue à Rio où deux courants se sont opposés. L'un, défendu par les ONG de protection de la nature soulignait que la nature devait être protégée pour elle-même en référence à des principes moraux, éthiques et scientifiques. Sans aller jusqu'à renoncer à toute intervention sur la nature, il s'agissait d'effectuer des inventaires d'espèces menacées et de créer des réserves naturelles gérées au niveau international par des scientifiques. Cette interprétation est celle notamment de la World Conservation Strategy qui insiste sur la conservation destinée à maintenir le processus écologique essentiel grâce à la préservation de la diversité génétique et une utilisation raisonnable des espèces et des écosystèmes.

L'autre envisage de "protéger" la nature pour ce qu'elle apporte à l'homme. Cette position, parfois définie comme utilitariste, est défendue par la FAO. Il s'agit de gérer le plus rationnellement possible un patrimoine commun à l'humanité, en considérant la réversibilité ou l'irréversibilité des actions anthropiques. Il devient donc aussi nécessaire de gérer l'incertitude, ce qui implique de mettre en pratique le principe de précaution.

Les conceptions du développement durable diffèrent également entre les pays du Nord et ceux du Sud.

\*Les pays riches s'intéressent plus à la durabilité qu'au développement au sens strict puisque celui-ci n'est généralement pas remis en question de manière radicale.

\*Dans certains cas pourtant, une utilisation minimale des ressources est prônée, associée à la baisse de la consommation.

\*Certains auteurs et certains mouvements politico-écologiques considèrent que le niveau actuel de consommation *per capita* des pays riches ne peut être généralisé à tous les peuples de la planète et moins encore aux générations futures sans une destruction inacceptable des ressources écologiques.

\*Les pays pauvres insistent au contraire sur l'impérative nécessité du développement pour des populations démunies. Ils ont besoin de la croissance, nécessaire pour répondre aux besoins des populations et pour éviter la surexploitation de certaines ressources.

#### **IV- La globalisation environnementale : enjeux, acteurs et échelles du développement durable**

Le développement durable peut donc être interprété de différentes manières, comme un principe généreux, écologique et moral, conduisant à un niveau de vie meilleur et partagé, associé à une biodiversité riche et protégée, mais aussi, comme le nouveau visage d'un libéralisme économique et politique à l'échelle mondiale, servant avant tout les pays du Nord. L'ambition universaliste du concept masquerait-elle l'intérêt économique des pays riches pour le maintien et le contrôle de la biodiversité, contenue en grande partie dans les forêts tropicales des pays pauvres ?

##### **1-Développement durable et principes fondamentaux de gestion de l'environnement**

Le développement durable s'appuie sur un certain nombre de principes de base, rappelons le principe pollueur-payeur par exemple. Le principe d'ingérence légitime une politique d'intervention, ce qui peut se lire au travers du processus de solidarité internationale désormais sous-tendu par le principe de responsabilité de la société face à l'environnement. L'ingérence au nom de l'environnement, fondée sur le même principe de solidarité que celui de la défense des droits de l'homme, paraît donc désormais aller de soi. "L'heure des hymnes à la responsabilité sans frontière, écologique, bioéthique, humanitaire, économique et médiatique a sonné." selon G. Lipovetsky. Cependant, ces principes ne sont pas si aisés à faire admettre aux Etats comme en témoigne la conférence de Beijing en 1991 sur l'environnement et le développement au cours de laquelle on pose "que les considérations écologiques

ne sauraient être prétextes à ingérence dans les affaires intérieures des pays en développement, pas plus qu'une excuse pour subordonner l'aide ou le financement, quelles que soient les conditions, ou pour imposer des obstacles au commerce".

Le principe de précaution constitue une réponse à l'incertitude et aux risques. Ce principe apparaît à la fin des années 1980 dans le rapport Brundland et dans le droit international à propos de l'effet de serre et du « trou d'ozone ». Il a été retenu par la conférence de Rio en 1992. Il s'agit de "prévenir les dégradations sérieuses ou irréversibles à l'environnement par une modification des productions, de la vente ou de l'utilisation de produits, de services ou de types d'activités et cela selon une approche scientifique et technique". Le principe est inscrit dans le droit communautaire ; le traité de Maastricht stipule "que la politique de la communauté dans le domaine de l'environnement est fondée sur le principe de précaution". En droit français celui-ci est inscrit dans la loi de 1995 relative "au renforcement de la protection de l'environnement".

Ce principe concerne maintenant, outre l'environnement, la santé, l'alimentation, la sécurité au travail. Il s'applique pour ce que l'on peut nommer les risques induits (autrement dit les effets qui peuvent survenir à la suite d'un accident technologique par exemple, et se manifester encore longtemps après qu'ait eu lieu la catastrophe (pollutions)). Il s'applique quand les connaissances scientifiques ne permettent pas de lever le doute sur la suite des actions à mener, sur les conséquences de certains usages de produits sur les populations ou l'environnement en général.

Ce principe implique une anticipation qui n'est pas sans poser des problèmes. Il risque en effet de conduire à l'immobilisme, à annihiler toute initiative.

## **2-Les acteurs du développement durable**

Le développement durable, intégré aux politiques environnementales, fait intervenir un ensemble d'acteurs qui disposent de capacité de décision et d'intervention à une échelle spatiale donnée.

Au niveau mondial, on retrouvera les instances internationales, dépendantes des Nations Unies, qui interviennent soit dans le champ économique (BM Banque mondiale, FMI Fonds monétaire international, FAO Food and agriculture organization) soit dans le champ du développement et de l'environnement (PNUD programme des nations Unies pour le Développement, PNUE). Y sont associés les Etats du Nord qui pèsent sur le financement des projets (Etats-Unis, Union Européenne, Japon ...), les grandes firmes multinationales impliquées dans le secteur environnemental, les grandes ONG de protection de la nature (WWF, Greenpeace, Conservation Internationale...). Les Etats du Sud, ainsi que des associations et ONG émanant de ces pays peuvent également être représentés dans ces grandes tribunes environnementales mondiales, sans pour autant disposer d'un pouvoir de décision fort.

Au niveau national, interviennent les Etats et leurs administrations, mais aussi et encore les ONG qui financent et réalisent une part des projets environnementaux, et les institutions de coopération bilatérale. Au niveau régional ou local, on retrouvera les échelons administratifs de base, les services forestiers locaux, les ONG qui agissent sur le terrain, et enfin les populations locales.

De l'articulation entre ces différents maillons, tiraillés entre des intérêts divergents, dépend la constitution de la longue chaîne qui conduit des principes globaux à leur application locale. On soulignera l'importance des ONG dans cette chaîne, puisque les plus puissantes d'entre elles ont justement la capacité d'intervenir aux différents niveaux.

Le développement durable se décline également aux échelles locales.

## **V- Une mise en pratique difficile du développement durable à l'échelle locale**

Le développement durable est présent depuis une décennie dans d'innombrables discours et dans de nombreux projets d'aménagement. En fait il s'agit de distribuer les incertitudes déjà évoquées à différents niveaux d'organisation territoriale. A titre d'exemples nous évoquerons quelques thèmes qui permettent d'aborder la question du développement durable, ces quelques exemples ne constituant pas une liste exhaustive.

**1-Une gestion durable des villes :** en application de l'Agenda 21, l'intérêt d'établir des indicateurs de "la qualité du cadre de vie", qui incluent la protection contre les risques environnementaux permanents (qualité de l'air, de l'eau, déchets..) et contre les événements ponctuels (risques d'inondation, sismiques, industriels..) doit conduire à envisager une ville durable. Plusieurs villes (Angers, Bordeaux...) tentent en France de réduire les inondations et d'obtenir une meilleure maîtrise de l'eau ; des travaux ont été réalisés ou sont préconisés pour retenir ou dériver les eaux pluviales. De même la nécessité de replanter arbres et arbustes, de recréer les maillages de haies et de talus sont aussi prônés.

Dans d'autres cas, c'est le loi qui impose d'intégrer le risque à l'aménagement. Tel est le cas de la loi dite de solidarité et renouvellement urbain (loi SRU ), du 13 décembre 2000, qui met en place les plans locaux d'urbanisme (PLU) et introduit un plan d'aménagement et de développement durable. L'échelle d'application est celle de la commune et de l'intercommunalité dans le cadre des schémas de cohérence territoriale (SCOT). La démarche implique:

- un diagnostic des risques
- une évaluation de la vulnérabilité
- l'identification d'une stratégie de développement territorial
- l'établissement d'un projet local
- la mise en œuvre du projet.

Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) associé se fonde sur trois objectifs :

- la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie (ce qui intègre les risques et leur gestion)
- l'équité et la cohésion sociale
- l'efficacité économique susceptible de modifier les modes de production et de consommation.

**2-La prise en compte du risque par les entreprises industrielles** pour une meilleure qualité et sécurité de l'environnement relève aussi du développement durable. Le risque est de plus en plus intégré aux stratégies de développement et de fonctionnement des entreprises, ce qui permet la diffusion d'une image de marque positive de l'entreprise. Celle-ci est souvent motivée par des acteurs extérieurs, par la concurrence qui la force à intégrer pleinement le danger. Les clients consommateurs exercent aussi des pressions dans le même sens. La certification des produits fabriqués constitue une réponse en terme "d'écomodernisation des productions".

## **Conclusion**

En dépit des incertitudes sur cette notion quelque peu fourre-tout, le développement durable a une portée citoyenne qui doit faire réfléchir les élèves à certaines pratiques, à certains usages des ressources, à la définition du bien être (et à son caractère subjectif), aux rapports pays pauvres, pays riches. C'est une façon d'aborder de nombreux problèmes de sociétés et dans bien des cas de critiquer les dires des médias, mais les réponses sont avant tout politiques. Il faut donc se garder des solutions apparemment évidentes, telles que celles proposant un gouvernement mondial "vert" prétendu apte à résoudre les problèmes de la planète.

Le développement durable implique une réflexion forte sur les inégalités de développement, sur les modes d'aménagement des territoires, qui ne peut conduire notamment au niveau de l'Ecole, du Collège et du Lycée à des réponses toutes faites et simplistes. En revanche cette réflexion, ces questionnements qui permettront d'interroger diverses disciplines d'enseignement, depuis la philosophie et les lettres, jusqu'à la physique et la chimie, la géographie et l'histoire, les sciences de la vie et de la Terre, l'économie, les langues ou l'EPS, conduiront par une approche transdisciplinaire à questionner l'objet développement durable que l'on ne peut plus ignorer.

**Pour aller plus loin :**

- Beck U. 1986 *La société du risque*. Ad. Aubier . Paris
- Geddes P. 1915 *L'évolution des villes. Une introduction au mouvement de l'urbanisme et à l'étude de l'instruction civique*. Ed Teminis. Paris
- Giddens A. 1991 *Les conséquences de la modernité*. L'Harmattan. Paris
- Lipovsky G. 1992 *Le crépuscule du devoir. L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*. Gallimard. Paris
- Marsh G.P. 1864 *Man and nature, or physical geography as modified by human action*. New York.
- Mobius K. 1877 *Die Austerwirtschaft*. Berlin
- Osborne F. 1949 *La planète au pillage*. Payot
- Ratzel F. 1971 *La découverte du tiers monde*. Flammarion. Paris
- Voigt W. 1950 *La faim dans le monde*. Hachette. Paris
- Veyret Y. 2001 *Les montagnes, discours, enjeux géographiques*. SEDES. Paris
- Vivien F.D. et Zuideau B. 2001 Le développement durable et son espace : antécédents intellectuels in *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*. Développement durable et territoires. L'Harmattan. Paris
- Revue *Historiens, Géographes* N° 387, 2004 Vers une géographie du développement durable (dossier)
- Le tiré à part du dossier peut être commandé à APHG, BP 6541, 75065 Paris Cedex2 (15 euros + 2 , 65 euros frais d'envoi)